AGGLO-BOULONNAIS.FR

Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

L'agglomération boulonnaise accompagne financièrement les habitants du territoire qui s'engagent dans une démarche de développement durable, pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Quels sont les avantages d'un récupérateur d'eau de pluie?

- Réduire les rejets d'eau de pluie aux réseaux publics de collecte
- Préserver la ressource en eau potable
- Faire des économies sur ses factures d'eau

Comment utiliser l'eau récupérée ?

- Pour arroser les plantes du jardin, les potagers ou plantes d'intérieur (préférable à l'eau du robinet car l'eau de pluie est douce et peu calcaire)
- Pour laver sa voiture, ses vélos, ...
- Pour laver les sols extérieurs comme les terrasses, les allées

Quelle est l'offre de la CAB ?

La CAB prend en charge **70% du prix d'achat TTC** du récupérateur d'eau de pluie. L'aide est **plafonnée à 140€.**

Sont compris dans l'offre, l'achat du récupérateur en lui-même avec les équipements annexes (raccordement, robinet, socle, couvercle, ...)

Les dispositifs de surpression sont exclus de l'offre.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Etre majeur et habiter le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
- Disposer d'un espace extérieur suffisant pour installer le récupérateur (balcon, cour, jardin)
- **Acheter un récupérateur d'eau de pluie neuf** sur le territoire de l'agglo **entre le 15 avril 2024 et le 31 décembre 2028**

Quelle est la procédure à suivre ?

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/eau-et-assainissement/aide-a-lachat-dun-recuperateur-deau-de-pluie?

Il faut compléter
le dossier de demande de subvention
et joindre les pièces justificatives au dossier :

- Facture du récupérateur eau (tickets de caisse refusés)
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Relevé d'Identité Bancaire
- Photo du récupérateur d'eau une fois installé.

Déposez le dossier complété avec les pièces justificatives directement à : l'**accueil de la CAB**, par **mail** : assainissement@agglo-boulonnais.fr , ou par **courrier** à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Boulonnais service EAU - dossier récupérateur eau - 1 Bassin Napoléon BP 755- 62 321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION